

LES DÉCHETS

Le compostage

Si vous avez un jardin, ayez le réflexe "compostage" ! Cette pratique peut réduire jusqu'à 35 % la quantité d'ordures ménagères à jeter dans votre poubelle. Le compost obtenu représente un engrais naturel de qualité pour vos plantes.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la transformation de déchets organiques en présence d'air et d'eau, sous l'action des micro-organismes vivant dans le sol (bactéries, champignons ...). Le compost obtenu après quelques mois est comparable à de l'humus.

Composter permet de :

- ▶ réduire la production d'ordures ménagères à traiter,
- ▶ produire un engrais 100 % naturel, pour fertiliser nos sols et lutter contre l'appauvrissement de la terre.

Composter est simple et économique. C'est un geste responsable ! Composter c'est rendre à la terre ce qu'elle nous a donné.

Quoi composter ?

Déchets de jardin

- ▶ Tontes de gazon, ▶ déchets du potager,
- ▶ tailles de haies, ▶ mauvaises herbes non montées en graines,
- ▶ feuilles mortes, ▶ fanes de légumes, ...

Déchets de cuisine

- ▶ Restes de repas d'origine végétale,
- ▶ fruits et légumes abîmés et leurs épluchures,
- ▶ fruits à coques (noix, amandes, noisettes, pistaches, cacahuètes ...)
- ▶ marc de café, filtres, sachets de thé,
- ▶ coquilles d'œufs.

Déchets ménagers non alimentaires

- Fleurs fanées, ▸ essuie-tout, serviettes,
- sciure et copeaux de bois, ▸ mouchoirs en papier.
- cendres de bois refroidies,



Les interdits

Déchets de jardin traités chimiquement, déchets végétaux grossiers < 2-3 cm, plantes malades, mauvaises herbes grainées, coupes de thuyas et de résineux, terre, sable, balayures, os et arêtes, noyaux, coques, restes de viande et de poisson, cigarettes, huile de friture, ...

Le compostage individuel

Cap Atlantique met gratuitement à disposition 2 modèles de composteurs : 345 litres et 620 litres. (Le composteur est en kit, donc il passe dans le coffre d'une voiture)

La mise à disposition du composteur se fait seulement sur présentation d'un justificatif de domicile.

Où se procurer un composteur ?

Conseils pratiques :

- Débutez le compostage de préférence au printemps ou en été.
- Utilisez des déchets frais, pas trop humides et variés.
- Retournez et aérez régulièrement.
- Bannissez les substances nocives et polluantes.

Le compostage partagé, c'est possible ! Renseignez-vous ...

Aujourd'hui, grâce au compostage partagé, même les personnes résidant en immeuble peuvent participer à la démarche du compostage.

Les objectifs du compostage partagé sont de :

- favoriser une meilleure gestion des déchets en habitat collectif,
- permettre aux habitants des collectifs de composter leurs bio-déchets,
- créer du lien social entre les habitants et développer des projets communs, tel que le jardinage partagé.

Les conditions du déploiement du compostage partagé

- ▶ Les résidents sont principalement des résidents permanents ;
- ▶ Au moins 50 % des résidents acceptent de s'engager durablement dans la démarche de compostage ;
- ▶ Parmi les volontaires, un référent préalablement formé est identifié pour faire le lien entre Cap Atlantique et les participants ;
- ▶ La résidence comporte maximum 50 logements ;
- ▶ En accord avec la copropriété, un espace extérieur d'au moins 30 m² doit être réservé à l'aire de compostage ;
- ▶ Les 3 bacs de compostage sont fournis par Cap Atlantique.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80